



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DU MAROC

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE RABAT

N° 16 – janvier 2022

Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) dévoile ses prévisions économiques pour l'année 2022

Le HCP a publié son [budget économique prévisionnel](#) dans lequel l'institution dresse un bilan de l'année écoulée et dévoile ses dernières prévisions économiques pour 2022. Après avoir connu un rebond plus élevé que prévu de 7,2%, le taux de croissance

devrait ralentir à 2,9 % en 2022. En dépit de certains facteurs favorables à la croissance (poursuite de la demande adressée au Maroc, consolidation des IDE et des transferts des MRE à un niveau élevé), le HCP considère que ces perspectives restent entourées de nombreuses incertitudes, notamment liées à l'évolution de la situation épidémique. Ainsi, l'hypothèse du maintien des mesures restrictives pourrait entraver le rétablissement de l'activité économique.

Conjugué à la hausse des prix perceptible au cours des derniers mois, le ralentissement de la croissance est également susceptible d'affecter la consommation domestique. Selon le HCP, le pouvoir d'achat des ménages devrait s'accroître de 0,7 % en 2022, après avoir connu une croissance annuelle moyenne de 2,4 % entre 2000 et 2009 et 1,1 % au cours de la dernière décennie. L'endettement des ménages, estimé à près de 34 % du PIB (près de 400 Md MAD), et le ralentissement des crédits à la consommation représentent également un obstacle potentiel au redressement de la demande. Cependant, le HCP estime que la politique budgétaire devrait rester expansionniste, se traduisant par un déficit budgétaire de près de 6,1 % du PIB. A cet égard, la mise en œuvre du plan de relance et du Nouveau Modèle de Développement, en particulier à travers l'opérationnalisation du fonds Mohammed VI ou la première phase de la généralisation de la protection sociale, seront des éléments déterminants de la croissance de l'économie en 2022.

LE CHIFFRE À RETENIR

2,9 %

Selon le budget économique prévisionnel du HCP, le PIB devrait enregistrer un taux de croissance de 2,9 % en 2022

Macroéconomie, commerce, finances

Emplois : le gouvernement détaille les grandes lignes du programme Awrach

Le ministre de l'Inclusion économique, des petites entreprises, de l'emploi et des compétences, Younes Sekkouri a récemment dévoilé les contours du programme Awrach (« chantiers ») qui devrait être déployé prochainement. Ce dernier a pour objectif de créer 250 000 emplois en 2022 et 2023, sous la forme de contrats « travaux » conclus par des associations de la société civile, des coopératives et des entrepreneurs. Doté de 2,25 Md MAD au titre de l'année 2022, le programme est particulièrement destiné aux personnes ayant perdu leur emploi en raison de la pandémie du Covid-19, ou ceux n'ayant jamais accédé à un emploi permanent. Environ 80 % des personnes recrutées pour ce programme devraient être affectées à des chantiers publics temporaires, en particulier dans la rénovation d'infrastructures et de bâtiments publics, pour une durée moyenne de six mois.

Inflation : l'Indice des prix à la consommation (IPC) en hausse de 1,4 % en 2021

Selon le HCP, l'IPC annuel moyen a enregistré une hausse de 1,4 % en 2021 par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte d'une hausse de l'IPC alimentaire de 0,8 % et de celui des produits non alimentaires de 1,8 %. La catégorie des « Transports » est celle qui a connu l'augmentation la plus significative avec une

hausse de 5,9 %. En outre, l'indicateur d'inflation sous-jacente, qui exclut les produits à prix volatiles et ceux à tarifs publics, aurait connu une hausse de 1,7 % au cours de l'exercice 2021.

Cryptomonnaie : le Maroc premier pays d'Afrique du Nord pour les transactions en bitcoins

Un rapport de [Chainalysis](#), plateforme de données sur la technologie blockchain, classe le Maroc en 24ème position à l'échelle mondiale pour l'utilisation des cryptomonnaies. Alors que l'utilisation de monnaie virtuelle est officiellement interdite dans le Royaume depuis 2017, le Maroc figure dans ce classement parmi les principaux pays africains en matière de transactions en cryptomonnaies. A l'instar de nombreux pays, les régulateurs financiers du Royaume ont mis en garde les utilisateurs sur les risques liés aux cryptomonnaies (forte volatilité, absence de protection du consommateur...). Le gouvernement, par la voix de la ministre de l'Economie Nadia Fettah, a annoncé réfléchir à établir un cadre juridique afin d'encadrer leur utilisation. La ministre a souligné à ce propos que le Maroc s'est engagé à respecter les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) en matière de régulation des actifs virtuels. Ces recommandations donnent aux pays le choix entre légaliser ou interdire les cryptomonnaies, dans le cadre d'une méthodologie visant à empêcher son utilisation à des fins de blanchiment et de financement du terrorisme.

Industries, énergies, environnement, transports

Numérique: le CESE dévoile ses recommandations pour une transformation digitale responsable et inclusive

Le CESE a publié mercredi 19 janvier un [avis](#) relatif aux mesures nécessaires afin d'accompagner le développement du numérique et du digital dans le Royaume. L'institution pointe notamment du doigt la couverture géographique inégale du réseau internet haut débit, exacerbée par la crise sanitaire. Le rapport identifie les différents facteurs à l'origine de cette défaillance : retard dans la mise en œuvre des politiques antérieures de transformation digitale, manque d'acteurs technologiques locaux, faible production d'un contenu digital, culturel et éducatif national... Pour pallier ces manquements, le CESE appelle à ériger le secteur digital parmi les priorités au même titre que l'agriculture ou l'industrie. Selon l'institution, la généralisation de l'accès à internet haut débit à l'ensemble de la population pourrait avoir un effet de levier significatif en termes de gain de productivité. Le rapport recommande également d'augmenter la contribution du secteur des TIC à hauteur de 10 % du PIB et de favoriser le lancement d'une licorne marocaine dans le domaine de l'intelligence artificielle, de la Fintech ou de l'AgriTech dans un délai de cinq ans.

Depuis le 1^{er} janvier, les TGV marocains roulent à l'énergie propre

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les trains à grande vitesse marocains Al Boraq roulent à l'énergie propre. En effet, L'ONCF a annoncé avoir

remplacé l'électricité d'origine thermique alimentant ses TGV par de l'énergie éolienne. Cette mesure, qui s'inscrit dans la stratégie de décarbonation progressive de l'ONCF, permettra la réduction de ses émissions de 120 000 tonnes de CO₂ chaque année. Ainsi, la part des énergies vertes dans la consommation énergétique de l'office se trouve portée à 25 %, avec pour objectif d'atteindre 50 % d'ici 2023 et 100 % à plus long terme. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, l'ONCF souhaiterait à terme faire fonctionner l'ensemble de ses trains à partir d'énergies renouvelables.

Le gouvernement annonce le projet de LGV Marrakech-Agadir

Le ministre du Transport et de la Logistique, Mohamed Abdeljalil, a annoncé la construction – à une échéance non précisée - de la ligne ferroviaire à grande vitesse reliant Marrakech à Agadir. Ce projet s'inscrit dans la stratégie globale de l'ONCF, dont le Plan Rail Maroc 2040 visant à relier les différentes régions du royaume à travers un réseau de moyenne et longue distance. Il prévoit notamment la construction de 2700 km supplémentaires, dont 1100 km de ligne à grande vitesse, permettant ainsi de desservir 43 villes, contre 25 aujourd'hui. Cette annonce intervient à l'issue des études préliminaires menées par l'ONCF, dont une étude topographique. Le projet de LGV Marrakech-Agadir devrait nécessiter un investissement de 50 Md MAD, et sa concrétisation reste conditionnée à la mobilisation des financements nécessaires. Le recours au partenariat public-privé est envisagé, dans un contexte où l'ONCF fait état d'un taux d'endettement de 193% (43 Md MAD).

Découverte prometteuse de gaz à Larache

Chariot & Oil, l'entreprise britannique chargée dans le cadre de la licence Lixus de l'exploration du gisement d'Anchois, au large de Larache, a annoncé une « découverte importante de gaz », propos confirmé par l'ONHYM. Les travaux de forage, qui avaient débuté en décembre dernier, ont en effet révélé la présence d'une accumulation de gaz au niveau du puits Anchois-2 sur une épaisseur de 100 m répartie en six zones. Cette découverte dépasse « largement les espérances » de Chariot & Oil, selon son directeur Maroc. Des analyses plus approfondies seront entreprises, notamment afin de préciser la quantité de gaz découverte et de certifier la ressource, dans l'optique d'un développement futur. La directrice de l'ONHYM a mentionné un démarrage de la production d'ici fin 2024, qui pourrait alimenter les centrales de Kenitra, Mohammedia, ou Tahaddart ainsi que des industriels de la zone de Kénitra.

Services, tourisme, santé, innovation

Protocole d'accord pour la fabrication de dispositifs médicaux « Made in Morocco »

Un protocole d'accord pour le développement de l'industrialisation et de l'approvisionnement local des dispositifs médicaux et des produits de santé a été signé fin décembre entre le ministère de l'Industrie et du commerce, le ministère de la Santé et de la protection sociale, l'Association Marocaine des Groupes de Santé (AMGS) et le Cluster Médical (CM). La crise sanitaire a démontré la nécessité de renforcer la fabrication locale de dispositifs médicaux et de médicaments, produits pour lesquels le Maroc est encore très dépendant des importations, à hauteur de 90% du chiffre d'affaires du secteur.

Le ministre a ainsi souligné le caractère prioritaire d'un regain de souveraineté dans le secteur, duquel découle cette stratégie nationale d'encouragement de l'innovation nationale dans le domaine de technologie des produits de santé. Elle permettra de répondre aux besoins nationaux croissants, de garantir la disponibilité et l'accessibilité aux soins pour toute la population, et de protéger le secteur de tous les circuits illicites de circulation des produits de santé au sein du territoire. En outre, cette stratégie d'encouragement de la fabrication locale a également vocation à servir de levier pour la relance industrielle, à travers la création d'emplois et le fort potentiel de substitution aux importations que le secteur offre. Ainsi, l'accord prévoit que le ministère de la Santé et de la protection sociale accompagne la production locale des dispositifs médicaux et des produits sanitaires conformément aux exigences réglementaires, tandis que le ministère de l'Industrie et commerce déploiera des programmes d'appui à l'investissement au bénéfice des porteurs de projets innovants et d'entreprises industrielles souhaitant adresser les marchés nationaux comme internationaux qui ne sont pas encore couverts par la production locale. Le Cluster Médical, structure créée dans le contexte pandémique et rassemblant des acteurs issus de l'ensemble du secteur, complètera ce processus d'accompagnement. Enfin, l'AMGS s'est engagé à mettre à sa disposition les infrastructures nécessaires à la réalisation des essais sur les dispositifs médicaux.

Lancement de la marque MoroccoTech

La ministre déléguée chargée de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, Ghita Mezzour, a procédé le 14 janvier au lancement de l'initiative « MoroccoTech », la nouvelle marque nationale de promotion du secteur digital marocain. Cette initiative, issue d'une démarche partenariale public-privée, est portée par le Ministère chargé de la Transition

Numérique et de la Réforme de l'Administration et l'APEBI en collaboration avec différents partenaires, dont l'AMDIE, l'ADD, la CGEM, l'AUSIM et le Technopark. MoroccoTech a pour vocation de répondre au double objectif de positionner le Maroc comme une destination numérique privilégiée à l'international tout en créant une dynamique qui bénéficiera à l'ensemble des acteurs du secteur marocain de la transition numérique. Un plan d'action a été élaboré à l'occasion du lancement de la marque prévoyant des mesures de renforcement des infrastructures et de la formation ainsi qu'un accompagnement des entrepreneurs et investisseurs digitaux afin de favoriser un élargissement du marché local. Parmi les écosystèmes jugés prioritaires pour la mise en œuvre de ce plan d'action, on retrouve notamment l'agritech, la fintech, la healthtech l'offshoring des services IT, le e-commerce ou encore l'intelligence artificielle.

Tourisme: Un plan d'urgence de 2 Md MAD pour soutenir le secteur

Après plusieurs réunions entre le ministère du tourisme et la Confédération Nationale du Tourisme (CNT), ainsi que des concertations entre le ministère de l'Économie et des Finances et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), le gouvernement a récemment approuvé un important plan d'urgence d'un montant de 2 Md MAD afin de sauvegarder les entreprises, préserver les emplois et préparer la relance. Ce plan d'urgence comporte cinq mesures, à commencer par le prolongement du versement de l'indemnité forfaitaire de 2000 MAD durant le premier trimestre 2022, pour l'ensemble des employés du secteur du tourisme, les transporteurs touristiques et les restaurants classés. Les entreprises bénéficieront également d'un report de leurs charges dues à la CNSS pendant six mois. Le plan prévoit également l'établissement d'un moratoire relatif aux échéances bancaires pour les hôteliers et les transporteurs touristiques sur une durée pouvant aller jusqu'à un an. Les intérêts intercalaires seront pris en charge par l'État pour une période

équivalente aux mois de non activité en 2021, ainsi que le premier trimestre 2022. L'État prendra également en charge la taxe professionnelle due par les hôteliers en 2020 et en 2021. Enfin, pour faciliter un redémarrage rapide de l'activité à la réouverture des frontières, le gouvernement a prévu l'octroi d'une subvention de 1 Md MAD à destination du secteur de l'hôtellerie afin de soutenir l'effort d'investissement, notamment en matière d'entretien, de rénovation et de formation.

ONDA: légère augmentation du trafic aérien en 2021

Selon l'Office national des aéroports (ONDA), les aéroports marocains ont enregistré un trafic aérien de plus de 9,9 millions de passagers en 2021, soit une augmentation de 39 % par rapport à 2020. Malgré la persistance des restrictions sanitaires, la reprise des vols internationaux lors de la saison estivale et l'opération « Marhaba 2021 » ont permis une légère embellie du secteur. Ainsi, plus de 3,5 millions de passagers ont été accueillis entre les mois de juin et août 2021, ce qui correspond à un taux de récupération de 65 % par rapport à la même période de l'année 2019. Le fret aérien a quant à lui enregistré une augmentation de 14 % par rapport à 2020, mais reste en deçà du niveau pré pandémie.

Agriculture, agroalimentaire, engrais phosphatés

Aquaculture : 869 M MAD pour 168 projets aquacoles en 2021

A l'issue de son conseil d'administration, l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) a indiqué que 168 projets aquacoles ont démarré leur activité au cours de l'année 2021, moyennant un investissement total de 869 M MAD. Ces nouveaux projets ont permis la création de 2000 emplois et devraient générer une production supplémentaire de 80 000 tonnes par an. A ces projets en cours de réalisation s'ajoutent 100 projets de fermes aquacoles retenus à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2021, pour une production cible de 100 000 tonnes par an. En matière d'aquaculture solidaire, l'ANDA a pu assurer l'accompagnement d'une centaine de projets à caractère social, portés par des femmes ou de jeunes entrepreneurs, à travers un programme structurant du département de la pêche maritime ayant bénéficié d'une enveloppe de 129 M MAD. Plusieurs actions ont également été menées en faveur de la formation professionnelle, à commencer par la mise en place d'un programme de formation théorique et pratique au métier de l'aquaculture au profit des jeunes entrepreneurs et des coopératives au niveau de Dakhla, Agadir et Ras Al Ma. Dans le même sens, le département de la pêche maritime, l'ANDA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont lancé un projet d'appui au développement des métiers d'aquaculture au Maroc pour un montant de 2,5 M USD. L'ANDA a également indiqué que son plan d'action au titre de l'année 2022 sera décliné en 20 projets structurants et 50 actions dédiées aux métiers de l'aquaculture, notamment articulés autour de la mise en place des dispositions législatives propres à ce secteur, le renforcement des différents dispositifs

d'accompagnement des professionnels du métier et l'identification des zones à fort potentiel aquacole.

La campagne agricole se poursuit

Malgré un départ tardif dû au manque de précipitations, la campagne agricole 2021-2022 avait finalement été officiellement lancée mi-novembre 2021 par le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Mohamed Sadiki. Deux mois plus tard, ce dernier a effectué un bilan de l'évolution de cette campagne auprès de la chambre des représentants. Il a indiqué qu'à ce stade, les surfaces cultivées de céréales atteignent 3,14 millions d'hectares. Par ailleurs, près de 900 000 quintaux de semences sélectionnées des principales céréales ont été vendus, soit 56% du stock, ainsi que 300 000 tonnes d'engrais, une quantité en augmentation de 40 % par rapport à la campagne précédente. Le ministre a également précisé que la superficie agricole assurée atteindra 1,2 million d'hectares, soit 200 000 de plus que l'année passée, tandis que la superficie des arbres fruitiers assurée atteint les 50 000 hectares. Enfin, M. Sadiki a rappelé qu'un programme d'urgence a été lancé pour faire face à l'impact du retard des précipitations sur l'alimentation du bétail, comportant la distribution de 900 000 quintaux d'aliments.

Le groupe Label Vie s'engage à élever son taux d'approvisionnement local

Le groupe Label Vie, qui opère dans la grande distribution à travers les marques Carrefour, Carrefour Market et Atacadao, a signé avec le ministère de l'Industrie et du commerce une convention de partenariat portant sur le développement de son approvisionnement local. Cette convention prévoit l'augmentation du taux

d'approvisionnement local en produits de marque de distributeurs (MDD) du groupe à 80 % pour les produits finis textiles, agro-alimentaires, produits de grande consommation et produits plastiques. Label Vie projette également de tripler ses exportations de produits « Made in Maroc » vers l'international, notamment vers l'Afrique et l'Europe. Pour ce faire, le groupe Label Vie s'est engagé à adapter sa politique commerciale pour l'accompagnement et le renforcement des industriels locaux, en partenariat avec l'Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement (AMITH), la Fédération Nationale de l'Agroalimentaire (FENAGRI) et la Fédération marocaine de plasturgie (FMP). Par ailleurs, un plan annuel d'approvisionnement local auprès des opérateurs locaux des secteurs cibles sera mis en place avec les spécifications techniques demandées et les quantités ciblées. De son côté, le ministère de l'Industrie et du commerce appuiera les opérateurs locaux retenus par Label Vie via un dispositif d'accompagnement afin qu'ils puissent répondre aux standards du groupe. Ce partenariat, similaire à celui établi par le groupe Marjane quelques mois plus tôt, s'inscrit dans un processus national de substitutions aux importations, permettant de satisfaire les besoins du marché marocain tout en stimulant la compétitivité de la production locale.

Bailleurs internationaux

BERD : Plus de 3,1 Md EUR octroyés au Maroc en dix ans

Depuis le démarrage de ses activités dans le pays en septembre 2012 et jusqu'à fin 2021, les investissements cumulés de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) au Maroc ont dépassé 3,1 Md EUR. Ce montant, destiné à financer

78 projets, représente plus de 20% du total des financements accordés par la BERD dans les 6 pays d'intervention du pourtour méditerranéen (Maroc, Tunisie, Égypte, Jordanie, Liban et Palestine). À fin 2021, le Maroc maintient son statut de deuxième client de la BERD dans la région derrière L'Égypte qui arrive en tête des pays bénéficiaires des interventions de la banque dans la région arabe, avec au total plus de 8,2 Md EUR pour 138 projets. Au Maroc, le portefeuille actif de la banque s'élève à fin 2021 à 1,5 Md EUR, dont 45% sont destinés au secteur privé.

Gazoduc Nigeria-Maroc : la BID débloque près de 45 M USD pour l'étude de conception

La Banque Islamique de Développement (BID), le ministère de l'Economie et des Finances et l'ONHYM ont signé lundi 20 décembre 2021 les conventions de financement relatives à l'étude de conception et d'ingénierie du gazoduc Nigeria-Maroc. Les deux pays partageront à part égales le coût du projet, estimé à 90 M USD. La BID participera au financement à hauteur de près de 45 M USD. Les composantes financées par la banque portent notamment sur la réalisation de l'étude d'impact environnemental, ainsi que sur l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des sections onshore et offshore du gazoduc reliant le Nigéria et le Maroc.

La BERD octroie 48,5 M EUR pour la réalisation du parc éolien Koudia Al Baida

La BERD a été sollicitée par Masen et le groupe EDF pour le financement du repowering et l'extension du parc éolien Koudia Al Baida, situé dans la région de Tanger-Tetouan. Le Conseil d'administration de la BERD devrait approuver deux prêts d'ici fin février 2022, pour un total de

48,5 M EUR. Le repowering implique le démantèlement des turbines existantes pour les remplacer par des éoliennes de nouvelle génération au rendement plus élevé. Ainsi, Koudia Al Baida accueillera 20 éoliennes pour une capacité électrique installée totale de 100 MW, pour cette première phase de repowering.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Cécile Humbert-Bouvier
Rédacteurs : Léo Mineur, Mélissa Vallée

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE : Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication. Cette revue vous est diffusée à des fins d'information seulement. Les opinions exprimées sont celles des médias et journalistes marocains et ne reflètent pas la position de l'Ambassade de France.